



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 8 mars 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
**Mise en œuvre de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt :
Stéphane Le Foll présente le Programme National de la Forêt et du Bois
pour préparer la forêt française au changement climatique tout en stimulant la production**
—

Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, a réuni ce jour le Conseil Supérieur de la forêt et du bois (CSFB) pour présenter le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB).

Prévu par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) définit les orientations de politique forestière pour les 10 prochaines années. Ce programme a été co-construit avec tous les acteurs concernés de la filière en prenant en compte le contrat de filière bois. Les objectifs du PNFB sont les suivants :

- Créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte, en gérant durablement la ressource disponible en France, pour la transition bas carbone.
- Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer à des projets de territoires.
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts françaises au changement climatique.
- Développer des synergies entre forêt et industrie en trouvant des débouchés aux produits forestiers disponibles à court et moyen termes et en adaptant les sylvicultures pour mieux répondre aux besoins des marchés.

Pour répondre à ces objectifs, des actions structurantes seront engagées afin d'initier des évolutions majeures en forêt (restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique, diminuer les incertitudes liées au changement climatique, dynamiser la gestion forestière, etc.) et stimuler le renouveau industriel en lien avec le Contrat stratégique de filière (CSF).

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

www.agriculture.gouv.fr

 @Min_Agriculture

Ce programme, accompagné d'une évaluation environnementale, sera transmis à l'autorité environnementale et sera soumis à l'avis du public. Son suivi sera réalisé dans le cadre du CSFB. Il sera décliné dans les régions par des programmes régionaux de la forêt et du bois.

Afin d'accompagner le déploiement du PNFB, et notamment les objectifs de repeuplement et d'adaptation des essences au changement climatique, Stéphane Le FOLL a rappelé par ailleurs l'objectif qu'il a fixé aux différents acteurs de doter le fonds stratégique de la forêt et du bois d'au minimum 100 M€ en mobilisant les financements nationaux, régionaux, européens, et privés.